

CLASSE D'ECRITURE
DE COMPOSITION ET D'ORCHESTRATION
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

POUR TOUS LES NOUVEAUX ÉLÈVES :

ECRITURE (audition d'entrée le mardi 8 septembre de 17h à 18h)

L'examen pour entrer en classe d'écriture 1^{ère} année niveau PROBATOIRE comporte une seule épreuve écrite :

- Dictée de 14 accords de 4 sons.
- Questionnaire de formation musicale : 6 questions de théorie.
- Pour les étudiants venant d'autres conservatoires, merci de vous munir de vos attestations de niveau

Ne peuvent accéder à la classe d'écriture probatoire que les élèves ayant au moins validé un examen de 2C1 de formation musicale.

Pour les autres niveaux (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle et cycle spécialisé), examen comme pour rentrer en 1^{ère} année puis test d'entrée personnalisé et entretien avec le professeur.

ORCHESTRATION :

- Obligation de suivre la classe d'écriture, niveau 2^{ème} cycle d'écriture vivement souhaité.
- Obligation d'un niveau de formation musicale 2C3/4 minimum.
- Sélection des candidats (**cette année 2 à 4 (maximum) places disponibles**) sur entretien avec le professeur.

COMPOSITION :

- Présentation d'une ou plusieurs œuvres déjà composées (durée 1 à 5 minutes) : RDV avec le professeur avec un CV pour résumer le parcours général et le musical en particulier.
- **Entretien de 30 minutes avec le professeur : le 8/09 entre 9h30 et 12h30 ou entre 13h30 et 16h30**
- Choix d'orientation et sélection des candidats dans la limite des places disponibles.
- Cette année 4 à 7 (maximum) places disponibles.